



**Bordereau de contribution
SOLDE TAXE D'APPRENTISSAGE 2026**

Pour soutenir l'université de Reims Champagne-Ardenne, ses établissements, ses formations et ses projets en 2026

Du 26 mai au 21 octobre 2026, vous pouvez flécher vos contributions vers notre établissement depuis la plateforme [SOLTÉA](#). Voici le

lien pour retrouver la procédure sur notre page internet : [VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE](#)

Notre établissement est présenté par une fiche d'établissement : numéro de SIRET : 19511296600799 - **U.A.I. 0511296G**.

Les formations éligibles reliées à chaque établissement de l'université de Reims Champagne-Ardenne seront consultables à partir de la fiche établissement.

AFFECTATION du pourcentage de votre choix par répartition via [SOLTÉA](#) du 26 mai au 21 octobre 2026 :

- Université de Reims Champagne-Ardenne en totalité, ou par composante (liste UAI établissements de l'université), ou par formation (répartir votre solde de taxe d'apprentissage sur une ou plusieurs formations choisies).

Pour toute question, contactez le Pôle Partenariat de la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (DFPA) : Mail : dfpa.partenariat@univ-reims.fr ; Tél : 03 26 91 35 49

Partenaires, entreprises :

Nom :

Adresse :

Numéro SIREN :

Contact de l'entreprise :

Nom et prénom :

Fonction :

Mail :

VOTRE CONTRIBUTION

Merci de nous indiquer votre souhait de contribution pour respecter votre engagement réalisé via la plateforme [SOLTÉA](#)

.....